

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26/04/2023

DÉPARTEMENT

LOIR ET CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2023

MAIRIE

CHISSAY EN TOURAINE

41051

L'an deux mil vingt-trois, le 26 avril, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme GERBERON Claudette, M. BOYER Jean Hervé, M. RÉTIF Philippe, M. ARNOULT Lionel, Mme GAULT Odile.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRESLÉ Marie-Thérèse, Mme ARNOU Véronique, Mme RUZÉ, Hélène, M. VILLAIN Anthony, M. GUIRAUD Daniel.

POUVOIRS :

M. VILLAIN Anthony a donné pouvoir à M. VERRIER Julien.

Mme ARNOU Véronique a donné pouvoir à M. PELLÉ Gilles.

Mme GRESLÉ Marie-Thérèse a donné pouvoir à M. PLAUT-AUBRY Richard.

Mme RUZÉ, Hélène a donné pouvoir à Mme DORNE Laurence.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Secrétaire de séance : M. PELLÉ Gilles.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2023.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2023.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

2. OBJET : Vote des trois taxes directes locales pour 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi de finances,
Vu l'état portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales.
Vu le premier vote des trois taxes en date du 13 avril 2023, et suite à la demande de la préfecture de modifier les taux votés,

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de revoter les taux d'impositions des trois taxes pour l'année 2023 comme suit :

Monsieur le Maire propose, afin de pallier à la hausse des coûts, d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Pour mémoire, les taux en 2022 étaient les suivants :

Taxe foncière (bâti)	: 38.56
Taxe foncière (non bâti)	: 51.66
Taxe d'habitation	: 9.85

Les taux proposés en 2023 sont : + 2,5%

Taxe foncière (bâti)	: 39.52
Taxe foncière (non bâti)	: 52.95
Taxe d'habitation	: 10.09

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Approuve les taux proposés.

3.Délégation de signature dans le cadre d'une demande de permis de construire de la SCI CULTURE ET PASSION.

Monsieur Philippe PLASSAIS, maire de la Commune, étant en lien de parenté avec le demandeur concernant la demande de permis de construire de la SCI CULTURE ET PASSION,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant qu'en sa qualité de Maire de la Commune de Chissay en Touraine et en lien familial avec l'intéressé dans ce dossier, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour signer tout document concernant cette déclaration préalable, conformément à l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, lequel dispose :

En effet, le Conseil Municipal doit prendre une délibération expresse sur ce point dans la mesure où les délégations prises par Monsieur le Maire ne peuvent jouer en la matière conformément à la jurisprudence constante du Conseil d'État (CE, 22 novembre 1995 Comité d'action local de la Chapelle Saint Sépulcre, Req.95859)

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Gilles PELLÉ à cet effet.

Le maire Philippe PLASSAIS, principal intéressé, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Désigne M. Gilles PELLÉ en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de signer tout document relatif à cette demande de permis de construire de Damien PLASSAIS, fils de Monsieur Philippe PLASSAIS, maire.

4. Autorisation à l'association des placomusophiles d'utiliser le visuel du groupe scolaire Octave PERRET.

Vu la demande de l'association des placomusophiles d'utiliser le visuel du groupe scolaire Octave PERRET sur une capsule de bouteille

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0


Abstention : 0

Autorise l'utilisation du visuel du groupe scolaire Octave PERRET sur des capsules.

QUESTIONS DIVERSES :

- Embauche de Steven VERSEIL aux services techniques depuis le 24 avril (à l'essai pendant 1 mois pour un contrat de 6 mois).
- Maurice GANGNEUX souhaite décorer Jacky MAHOT de la médaille du porteur-drapeaux. Cette distinction lui sera remise lors de la cérémonie du 8 mai.
- Bamboueraie : Philippe annonce qu'il a reçu une proposition de prix pour l'achat du terrain de la bamboueraie pour 23 000 €, frais d'agence inclus. La réponse devant être donnée avant le 8 mai, un autre acheteur étant également intéressé. Le conseil municipal donne son accord de principe pour la réponse. Le sujet sera revoté en délibération lors du prochain conseil municipal.

Fin de séance



Le maire
PLASSAIS
Philippe